

**BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE**  
**ÉPREUVE E DU DEUXIÈME GROUPE**  
**SCIENCES ÉCONOMIQUES**

**Option : Aménagement de l'espace**  
**Spécialité : Gestion de la faune sauvage**

*Durée : 2 heures*

---

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **aucun**

---

Le sujet comporte 5 pages

**PARTIE 1 :** ..... 8 points

**PARTIE 2 :** ..... 12 points

---

**SUJET**

À l'aide de vos connaissances et des **documents** joints, vous répondrez aux questions suivantes.

**Thème : Les parcs nationaux, enjeux et conflits.**

**PARTIE 1**

Les parcs nationaux sont un instrument majeur de la politique française de protection de la nature.

**Première question** (2 points)

Énoncez les objectifs visés par la création des parcs nationaux.

**Deuxième question** (2 points)

Établissez la liste des parcs nationaux français.

**Troisième question** (3 points)

Expliquez le rôle des différentes zones d'un parc national.

**PARTIE 2**

À partir d'un parc national de votre choix ou de ceux cités dans les **documents** joints, vous répondrez aux questions suivantes :

**Quatrième question** (4 points)

Citez trois acteurs d'un parc national et dites comment ils interviennent dans sa mise en place.

**Cinquième question** (4 points)

Mettez en évidence les obstacles majeurs à la constitution du parc national retenu.

**Sixième question** (5 points)

L'organisation actuelle d'un parc national peut-elle toujours répondre aux besoins écologiques d'une espèce ? Argumentez votre réponse.

## SOURCE DES DOCUMENTS

- Document 1** « Mort d'un animal protégé dans la zone périphérique du parc national des Pyrénées. Cannelle Abattue. », La République des Pyrénées, 2 novembre 2004.
- Document 2** « Les prochains parcs nationaux seront marins », Les Echos, 8 septembre 1996.
- Document 3** « Parc marin d'Iroise : unique en Europe », OF du 9 janvier 1997.

MORT D'UN ANIMAL PROTÉGÉ DANS LA ZONE PÉRIPHÉRIQUE DU  
PARC NATIONAL DES PYÉNÉES

## FACE-A-FACE AVEC LES CHASSEURS PRÈS D'URDOS **CANNELLE ABATTUE**



*Surprise avec son petit, l'ourse Cannelle a été mortellement blessée hier par un chasseur qui participait à une battue aux sangliers au-dessus d'Urdos. La dépouille de l'animal a été retrouvée quelques heures plus tard. Une enquête a été immédiatement diligentée.*

**P.4**

Mardi 2 novembre 2004

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ♦ Gestion de la nature

# Les prochains parcs nationaux seront marins

L'impossibilité de trouver en France des territoires encore vierges et les réticences de certaines régions à subir de trop lourdes contraintes écologiques conduisent l'Etat à changer de cible dans son octroi du label « parc national ».

♦ Les fonds marins de l'île d'Ouessant (Bretagne), des Antilles ou d'autres territoires d'outre-mer, sont les prochains sites que l'Etat a décidé de protéger, en leur attribuant le titre — avec les honneurs et les devoirs qui y sont liés — de « parc national ». En dehors de la forêt de Guyanne, elle aussi à l'étude pour devenir un parc, l'Etat va désormais concentrer ses efforts sur les fonds marins. Et pour cause, « nous sommes très en retard dans la protection des milieux marins par rapport aux autres pays, notamment anglo-saxons », explique Gilbert Simon, directeur de la protection de la nature au ministère de l'Environnement.

La politique des parcs nationaux amorce donc un nouveau virage, après un coup d'arrêt de dix ans. Le dernier parc créé — la Guadeloupe — remonte

à 1982 (1). Un trou de dix années au cours desquelles l'Etat a été confronté à une double difficulté : la quasi-impossibilité de trouver en France des territoires encore vierges et les réticences des régions susceptibles d'offrir des terrains intéressants.

## Sérieuses réserves

L'Ariège et le Mont-Blanc, par exemple, ont jusqu'ici émis de sérieuses réserves à accepter l'intervention de l'Etat, par l'entremise d'un établissement public qui imposerait des contraintes strictes : interdiction de chasse ou de pêche, limitation des constructions et des im-

plantations touristiques. D'autant que la possibilité plus récente de créer des parcs « régionaux », sous la responsabilité cette fois des régions, avec un minimum de contraintes tout en bénéficiant du label de qualité « parc » (et en tirant parti de la confusion avec le terme « parc national »), a fait fondre du même coup les attraits, notamment touristiques, des territoires « naturels » régis par l'Etat.

Cécile Cornudet

(1) On recense sept parcs nationaux : la Vanoise, les Ecrins, Mercantour, les Cévennes, Port-Cros, les Pyrénées et la Guadeloupe.

« Les Échos », 8 septembre 1996

## DOCUMENT 3

Le huitième parc national français sera breton et maritime

# Parc marin d'Iroise : unique en Europe

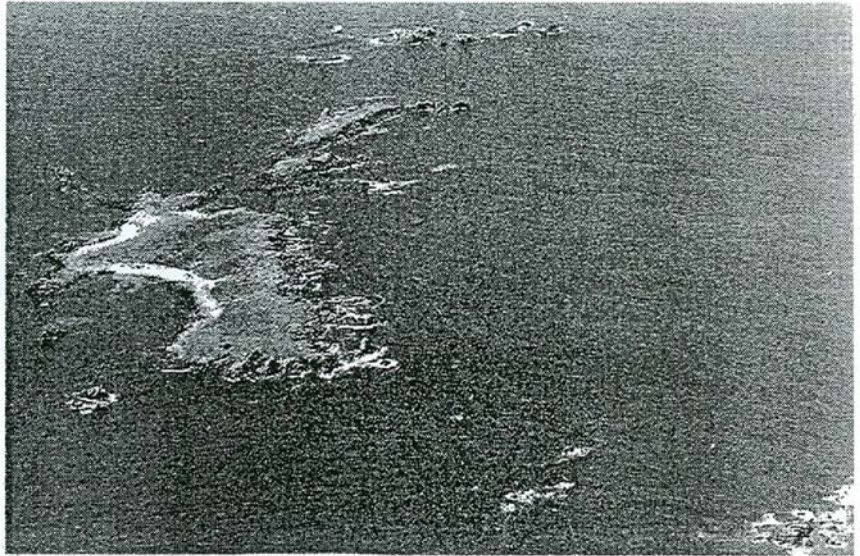
Au large de Brest, entre Ouessant et Molène, le premier parc national marin d'Iroise devrait voir le jour vers l'an 2000. Le projet est en cours d'élaboration. Cette expérience nouvelle se veut aussi un exemple d'intégration dans un milieu insulaire pétri d'habitudes et particulièrement conscient de vivre dans un site jalousement gardé.

« C'est assez rare pour le souligner : les acteurs locaux sont au moins unanimes sur l'idée de créer un parc national autour de l'archipel de Molène. » Benoît Le Goaziou a été chargé par le ministre de l'Environnement, Corinne Lepage, de faire émerger à l'horizon de l'an 2000 ce projet qui est sans équivalent en Europe. Le « Parc marin d'Iroise » sera en effet le huitième parc national français, mais le premier à vocation exclusivement maritime. « En ce domaine, il n'est guère possible de prendre des références sur les expériences terrestres. On ne peut pas placer des limites géographiques dont les phoques ou les araignées n'ont que faire. »

### Créer un cadre juridique

Naturellement préservés par leur géographie, les 20 000 hectares de hauts-fonds de la pointe occidentale de l'Europe représentent un intérêt scientifique et patrimonial incontesté. L'idée d'en faire un parc national a pris corps en 1989, quand l'Unesco a fait de

*L'archipel de Molène s'étend sur 20 000 hectares et ne comporte plus qu'une île habitée (quelque 300 âmes). C'est aussi le seul site en France qui abrite des phoques et des dauphins.*



l'archipel molénaise une réserve de biosphère. Depuis, le président du parc naturel régional d'Armorique, Jean-Yves Cozan, rame pour ce dossier. Études d'opportunité et scientifiques se sont succédées pour mettre en évidence la richesse d'un site qui a reçu l'agrément du Comité interministériel de la mer en octobre 1995.

Maintenant, il s'agit de créer un cadre juridique à cet espace maritime qui devra concilier un tourisme croissant, des activités économiques traditionnelles, le respect des habitants ainsi que d'une faune et une flore marines exceptionnelles. « Le but est non seulement de protéger, mais également d'étudier et de promouvoir

un site pour l'inscrire dans un développement économique durable », souligne le ministère, qui souhaite faire de ce dossier une expérience exemplaire.

### Les acteurs du site seront consultés

Déjà les goémoniers, qui prélèvent à Molène près de la moitié de la production nationale d'algues, s'inquiètent d'une réglementation trop contraignante sur une activité vieille de 150 ans. Benoît Le Goaziou sait qu'il devra convaincre plus que contraindre les pêcheurs, les plaisanciers, les plongeurs, les scientifiques et les insulaires qui ont leurs habitudes.

« Chacun partage un attachement au milieu. C'est un élément fédérateur autour duquel il faudra établir des arbitrages et des règles consensuelles pour organiser l'accueil du public sans transformer l'archipel en réserve. »

Dès le mois de mars, les acteurs du site seront consultés sur les thèmes qui les concernent. À terme, une maison du parc sera créée et l'on envisage une pédagogie adaptée aux divers besoins des visiteurs. Mais les Molénaise ont un autre challenge secret : rester les premiers sur ce projet de parc national marin que la Corse aimerait aussi mettre en œuvre.

Camille GUILLEMOIS.

OF du 9 janvier 1997